



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 mars 2019

Original : français

---

### Lettre datée du 27 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je souhaite par la présente informer les membres du Conseil de sécurité de la mise en place d'une stratégie sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue dans les opérations de paix. Cette stratégie fait suite à la résolution [2242 \(2015\)](#), par laquelle le Conseil a demandé au Secrétaire général de mettre en œuvre une stratégie visant à doubler le nombre de femmes dans les contingents militaires et les effectifs de police des opérations de paix des Nations Unies d'ici à 2020. Dans ses résolutions [2436 \(2018\)](#) et [2447 \(2018\)](#), le Conseil a réitéré sa requête et a demandé que la stratégie lui soit présentée, ce qui fait l'objet de la présente lettre.

Je tiens d'emblée à indiquer que dans ma stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, lancée en septembre 2017, j'avais demandé au Département des opérations de maintien de la paix de mettre au point une stratégie spéciale sur la parité des sexes pour le personnel en tenue. La stratégie a été communiquée à toutes les Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies le 17 janvier 2019 et a été présentée aux États Membres par le Secrétaire général adjoint le 21 janvier 2019.

La stratégie sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 concerne les contingents militaires et les effectifs de police, les membres du personnel militaire, de police et pénitentiaire en détachement au Secrétariat et dans les missions, ainsi que le personnel judiciaire détaché dans les missions. Elle a pour objectif d'accroître durablement la représentation des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies, en tenant compte du taux de rotation du personnel en tenue et du fait que l'Organisation est tributaire des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, à qui il revient d'augmenter la part des femmes dans leurs effectifs militaires, policiers, judiciaires et pénitentiaires.

Un ensemble d'objectifs ont été fixés dans la stratégie, conformément aux instructions du Conseil de Sécurité, et une série de mesures concrètes y sont proposées dans plusieurs domaines : recrutement et formation ; communication et recherche de candidates ; encadrement et application du principe de responsabilité ; et instauration d'un climat propice à la parité des sexes. La stratégie est appliquée au sein du Secrétariat et dans les missions.

Les mesures visant à instaurer un climat propice à la parité des sexes soutiennent et facilitent tous les efforts engagés pour recruter des femmes parmi le personnel en tenue des missions de maintien de la paix. Une série de mesures a été définie en ce sens, notamment : l'amélioration des réseaux de femmes et de l'accès des femmes à des postes de responsabilité ; l'offre de conseils par des personnes référentes pour les femmes officiers ; l'élaboration de programmes de prévention du harcèlement sexuel et la fourniture d'informations sur les voies de



recours ; et l'amélioration des conditions d'hébergement dans les camps pour répondre aux besoins des femmes.

Dans le domaine du recrutement et de la formation, les mesures à prendre ont trait au recrutement prioritaire de femmes officiers, à qualifications égales ou supérieures, à l'offre de nouvelles possibilités de formation et à l'établissement de recommandations plus exigeantes à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin qu'ils incluent des femmes dans leurs listes d'officiers et dans leurs bataillons ou au sein de leurs unités de police constituées.

Quant à la communication et à la recherche de candidates, il convient notamment de faciliter des réunions et ateliers de sensibilisation à la question au cours des réunions avec les États Membres, d'accroître la collaboration avec les réseaux d'États Membres et de mener une campagne d'information mondiale à l'intention du personnel féminin en tenue, pour mieux faire connaître les possibilités de déploiement international.

Pour atteindre ces objectifs et conformément à la stratégie, tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont encouragés à examiner leurs critères et procédures de déploiement de personnel dans les opérations de paix des Nations Unies, ainsi qu'à veiller à ce que les candidates potentielles aient accès aux informations relatives aux possibilités de déploiement, afin d'éliminer toute pratique susceptible de limiter inutilement le nombre de candidates.

Je suis heureux d'annoncer que des progrès considérables ont déjà été réalisés en 2018 dans la concrétisation des objectifs relatifs à la parité en ce qui concerne les effectifs militaires, le personnel de police et le personnel judiciaire et pénitentiaire. Ainsi, le Bureau des affaires militaires a dépassé l'objectif fixé en ce qui concerne la part des femmes dans les effectifs au sein du Secrétariat. Par ailleurs, le pourcentage d'observatrices militaires et de femmes officiers est passé de 8,5 à 13,4 % en un an. Cependant, l'objectif fixé pour le personnel militaire dans les missions n'a pas encore été atteint. Le Bureau a donc entrepris de redistribuer des postes pour les attribuer aux États Membres ayant garanti le déploiement de femmes, ce qui a conduit à la réallocation de plus de 25 postes en octobre et novembre 2018. Des progrès ont été réalisés dans le déploiement d'unités mixtes. De surcroît, il convient de noter la nomination de femmes à des postes de commandement au sein des missions, par exemple, aux postes de commandant de la force au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Les objectifs concernant le personnel de police ont été atteints pour les postes d'administratrices en mission et même dépassés pour les policières hors unités constituées et les policières en unités constituées. Les objectifs arrêtés pour le personnel de police au sein du Secrétariat n'ont pas encore été atteints.

En 2018, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires a atteint ses objectifs en ce qui concerne le personnel judiciaire fourni par des gouvernements. Toutefois, c'est dans les missions qu'elle a toujours le plus de mal à recruter des femmes, car le personnel fourni par des gouvernements doit être spécialisé dans la sécurité des prisons, secteur traditionnellement masculin.

Fort de ces premiers résultats, le Département des opérations de paix est résolument décidé à atteindre les objectifs arrêtés dans la stratégie et prend des mesures pour y parvenir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de Sécurité.

(Signé) António Guterres